



# UNODC

United Nations Office on Drugs and Crime



## *Concept de Programme*

### **Partenariat UNODC, DOMP, UNOWA/DAP, INTERPOL pour le soutien à la mise en œuvre du Plan d'Action Régional 2008-2011 de la CEDEAO sur le Trafic Illicite de Drogue et la Criminalité Organisée**

*Renforcer les capacités nationales et la coopération transfrontalière pour lutter contre le crime organisé et le trafic de drogue, obstacles à la paix et au développement en Afrique de l'Ouest*



**Département des Opérations  
de Maintien de la Paix  
(DOMP)**



**Département des Affaires Politiques/  
Bureau des Nations Unies pour  
l'Afrique de l'Ouest  
(DAP/UNOWA)**



**Organisation Internationale  
de la Police Criminelle  
(INTERPOL)**

## **TABLE DES MATIERES**

- **CARTE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST**
  
- **CONTEXTE**
  
- **OBJECTIF DU PROGRAMME ET RESULTATS**
  
- **STRATEGIE**
  
- **MODALITES D'EXECUTION**
  
- **DURABILITE**
  
- **PARTENAIRES DE MISE EN OEUVRE**
  
- **CADRE DU PROGRAMME**
  
- **BUDGET DU PROGRAMME**
  
- **GRANDES LIGNES DE LA 1<sup>ère</sup> COMPOSANTE DU PROGRAMME: Les Unités contre le Crime Transnational**
  
- **BUDGET DE LA 1<sup>ère</sup> COMPOSANTE DU PROGRAMME: Les Unités contre le Crime Transnational**

---

Ce Concept de Programme a été présenté initialement à Vienne le 21 avril 2009, parallèlement à la 18ème Session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

# CARTE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST



## UNE REPONSE INTEGREE AU CRIME ORGANISE ET AU TRAFIC DE DROGUE :

### SOUTIEN A LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION 2008-2011 DE LA CEDEAO

#### *Engagement principal pour aborder les situations post-conflit en Afrique de l'Ouest*

#### **CONTEXTE**

Les précédentes opérations de maintien de la paix ont montré qu'il est nécessaire de prioriser le développement et l'exécution des stratégies de lutte contre le crime au sein des pays et des régions en proie aux conflits, et où la vulnérabilité au crime organisé local ou transnational est élevée. Dans la sous-région ouest-africaine, le crime organisé – sous l'impulsion du trafic illicite – représente une menace majeure à la paix et à la sécurité ainsi qu'un frein au développement durable. La fragilité étatique et la mauvaise gouvernance ont laissé la voie libre aux réseaux criminels qui ont ainsi pu se développer et infiltrer les institutions nationales, exacerbant d'avantage l'instabilité politique, économique et sociale.

Les malfaiteurs utilisent de façon croissante l'Afrique de l'Ouest comme route de transit pour les stupéfiants à destination de l'Europe depuis l'Amérique Latine, tirant avantage des frontières poreuses ainsi que de la faiblesse des Etats et de leurs institutions sécuritaires. Tel que rapporté par le Conseil de Sécurité : « *Si dans le passé, les réseaux criminels opéraient surtout avec la complicité des autorités locales, ils ont aujourd'hui infiltré les institutions étatiques, attisant la corruption et déstabilisant le tissu politique et social des nations* »<sup>1</sup>. Le crime organisé et le trafic de drogue mettent en danger l'état de droit et menacent la sécurité humaine en Afrique de l'Ouest. Sans réponses adéquates, les conséquences de ces activités criminelles continueront à avoir des effets dévastateurs sur la gouvernance et la sécurité nationale, régionale et internationale.

Le récent rapport sur le « *trafic de drogue comme menace à la sécurité en Afrique de l'Ouest* »<sup>2</sup>, publié par l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (UNODC) en octobre 2008, met en lumière l'ampleur du phénomène avec des saisies de cocaïne dans la sous-région ayant doublé chaque année au cours des derniers trois ans. Il est estimé qu'au moins 50 tonnes de cocaïne transitent chaque année par l'Afrique de l'Ouest en direction du Nord, où leur valeur de revente dans les rues européennes est estimée à \$2 milliards. Ce rapport fournit également une analyse des saisies, des nouvelles routes et de l'impact du trafic sur le développement et la stabilité de la sous-région.

Les 28 et 29 octobre 2008, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), avec le soutien de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (UNODC) et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), en partenariat avec l'Union Européenne, a organisé une Conférence Ministérielle à Praia en vue de traiter de la menace sérieuse que représente le trafic de drogue à la sécurité de la sous-région. La Déclaration Politique qui en a découlé et le Plan d'Action Régional, approuvé par le Sommet de la CEDEAO tenu à Abuja le 19 Décembre 2008, ont établi les bases pour un engagement politique fort ainsi qu'un cadre de coopération détaillé destiné à lutter contre le trafic de

---

<sup>1</sup> Conseil de Sécurité, 6073e séance, mercredi 21 janvier 2009 : S/PV.6073, basé sur le Rapport du Secrétaire Général sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2009/39).

<sup>2</sup> Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime, « Le trafic de drogue comme menace à la sécurité en Afrique de l'Ouest », octobre 2008.

drogue et le crime organisé en Afrique de l'Ouest.<sup>3</sup> L'UNODC s'est vu confier la conduite du processus qui traduira la Déclaration Politique et le Plan d'Action en des programmes concrets. Ces derniers soutiendront la volonté politique telle qu'exprimée par l'Autorité au récent Sommet d'Abuja et par les Etats Membres de façon individuelle, en partenariat avec l'UNOWA, DOMP, INTERPOL et l'UE.

Le Secrétaire Général des Nations Unies, dans son récent rapport au Conseil de Sécurité en janvier 2009, a appelé la communauté internationale à « *soutenir la sous-région afin de relever le défi important posé par le trafic de drogue* » et a souligné l'importance critique « *de développer les capacités des Etats de la sous-région et de mobiliser les ressources afin d'aider les pays de la région à affronter cette menace aux niveaux national et transfrontalier* »<sup>4</sup>.

Dans son allocution au Sommet de l'Union Africaine du 2 février 2009, le Secrétaire Général des Nations Unies a réitéré le fait que le trafic de drogue représente un défi majeur pour la sécurité et la gouvernance en Afrique de l'Ouest, et que les Nations Unies et la CEDEAO travaillent ensemble étroitement afin de « *contrer ce dangereux phénomène* »<sup>5</sup>.

En réponse à ces appels pour une approche globale et multilatérale, l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (UNODC), le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) / Département des Affaires Politiques (DAP), le Département des Opérations de Maintien de la Paix (DOMP), et l'Organisation Internationale de la Police Criminelle (INTERPOL) se sont accordés pour travailler de concert en vue de soutenir la mise en œuvre du « *Plan d'Action Régional de la CEDEAO pour la lutte contre le trafic illicite de drogues, le crime organisé et l'abus de drogues en Afrique de l'Ouest* »<sup>6</sup> (ci-après nommé le Plan d'Action de la CEDEAO).

Ce programme conjoint d'assistance technique proposé ici inclut un ensemble complet d'activités destinées à renforcer les capacités, tant au niveau national que régional, dans les domaines de l'application de la loi, de la médecine légale, de la gestion des frontières, du blanchiment d'argent, et du renforcement des institutions de la justice pénale. Un élément clé du programme est l'établissement d'Unités spécialisées contre le Crime Transnational (TCU – *Transnational Crime Units*). Le programme proposé est une réponse directe aux interventions prioritaires identifiées par le Plan d'Action de la CEDEAO. Le programme aura des liens clairs avec, et sera soutenu par, les initiatives de l'UNODC, et celles d'autres partenaires, en cours dans la sous-région ouest-africaine. De plus, le programme cherchera à assurer des complémentarités avec les autres initiatives soutenant la mise en œuvre du Plan d'Action de la CEDEAO.

Les activités spécifiques et les résultats associés des différentes composantes du programme sont définies dans la structure du programme. Ces différentes composantes sont illustrées par le diagramme ci-dessous :

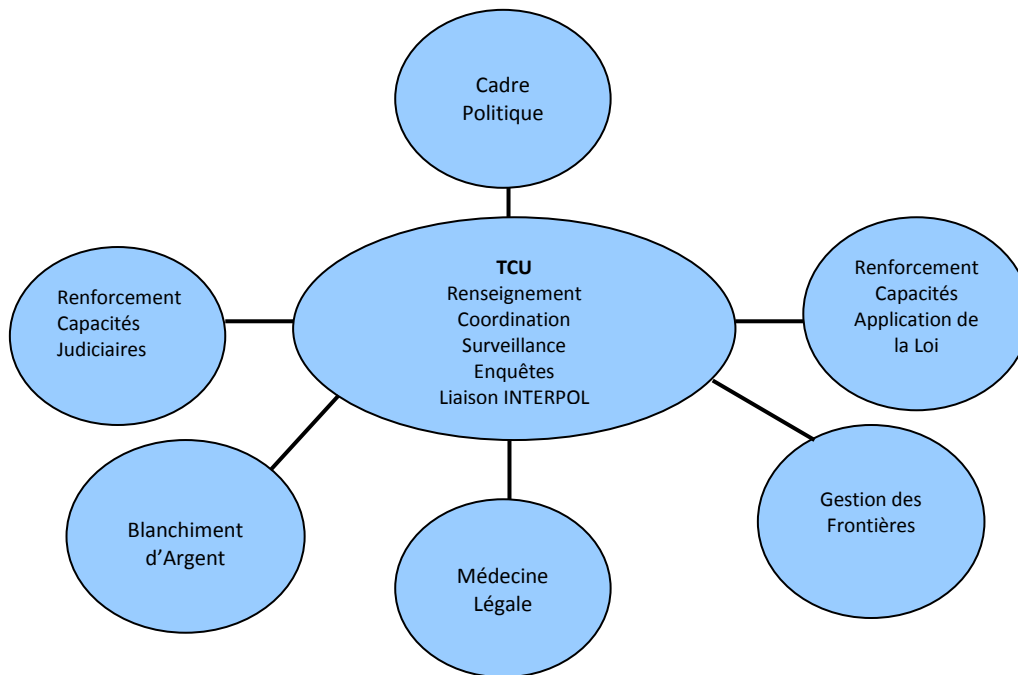
---

<sup>3</sup> Ibid, Para. 31.

<sup>4</sup> Ibid, Para. 32.

<sup>5</sup> Secrétaire Général: Allocution au Sommet de l'Union Africaine, Addis Abeba, 2 février 2009.

<sup>6</sup> Le *Plan d'Action Régional de la CEDEAO pour la lutte contre le trafic illicite de drogues, le crime organisé et l'abus de drogues en Afrique de l'Ouest* (2008-2011) a été adopté à Abuja en décembre 2008 et est dérivé de la *Déclaration Politique de la CEDEAO sur le Trafic de Drogue et autres Crimes Organisés en Afrique de l'Ouest*, ainsi que le *Plan d'Action de l'Union Africaine*.



## **OBJECTIF DU PROGRAMME ET RESULTATS ATTENDUS**

L'objectif général du programme est de réduire le trafic de drogue et de répondre à la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest en fournissant une assistance technique destinée à renforcer les capacités nationales et la coopération transfrontalière entre les Etats Membres de la CEDEAO. Cet objectif sera atteint en mettant en commun les compétences de chaque organisation partenaire afin d'assurer une approche globale et multilatérale.

La phase initiale d'assistance implique une évaluation des capacités et des besoins des pays bénéficiaires : Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Liberia et Sierra Leone. Elle implique le développement de stratégies et de programmes intégrés nationaux destinés à lutter contre le trafic de drogue et le crime organisé. Un des objectifs principaux de ce programme est l'établissement d'Unités contre le Crime Transnational dans chaque pays concerné. Au travers de la mise en œuvre des différentes composantes du programme, il est prévu de mener des réformes durables dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale dans son ensemble et ce, dans le contexte de la réforme du secteur de la sécurité ainsi qu'en soutien aux interventions prioritaires du Plan d'Action 2008-2011 de la CEDEAO. La durée initiale du programme est de trois ans (2009-2011), en accord avec le Plan d'Action de la CEDEAO.

Les résultats attendus de ce programme sont les suivants :

- Des capacités multi-agences en la forme d'Unités spécialisées contre le Crime Transnational dans les Etats Membres de la CEDEAO sont établies, en commençant par les pays fragiles où il existe une présence DOMP/DAP et où les capacités sont particulièrement faibles ;
- Un cadre politique pour une lutte efficace contre la criminalité organisée transnationale est établi ;
- Les procédures judiciaires permettant de poursuivre, juger et emprisonner les malfaiteurs sont renforcées ;

- Les capacités de renseignement destinées à promouvoir des tâches de police proactives et planifiées de façon stratégique sont améliorées ;
- Les capacités des agences d'application de la loi à enquêter et inculper les personnes engagées dans le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée sont renforcées ; en particulier, assurer que les Bureaux Centraux Nationaux (BCN) d'INTERPOL fonctionnent en accord avec les Normes Internationales de Service ;
- Une gestion des frontières améliorée ;
- Des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières (CENTIF) renforcées ;
- La *Convention des Nations Unies sur la Criminalité Transnationale Organisée* ratifiée et appliquée par les Etats Membres de la région, avec une focalisation sur, entre autres facteurs, une capacité améliorée en matière de coopération régionale et internationale.

## **STRATEGIE**

### **Engagement principal dans les Etats post-conflit et les plus fragiles :**

La stratégie permettant d'atteindre ces objectifs est destinée à renforcer les capacités humaines et institutionnelles des responsables en charge de l'application de la loi, initialement dans le contexte des opérations de maintien de la paix dans les pays ouest-africains, afin de lutter contre le crime organisé et le trafic de drogue. Cela inclut la fourniture des équipements nécessaires ainsi qu'une assistance technique et une formation spécialisée. Les efforts nationaux seront intensifiés au travers d'une coopération régionale et internationale efficace renforcée se basant sur les réseaux et les structures existantes en matière d'application de la loi.

Le programme capitalisera sur la présence de DOMP et de DAP en *Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Liberia et en Sierra Leone*, ainsi que sur les programmes en cours dans la région et mis en œuvre par l'UNODC et INTERPOL là où les capacités sont particulièrement faibles. En cas de succès, cette assistance pourrait être étendue à d'autres pays de la sous-région ainsi qu'à d'autres régions dans lesquelles des opérations de maintien de la paix sont en cours. Considérations seront données à la Guinée (Conakry), sous réserve d'un climat politique favorable et sous les auspices d'un gouvernement nouvellement établi, une fois des élections démocratiques tenues.

En conclusion, les menaces à la paix et à la souveraineté sont sérieuses et vont croissantes dans ces pays, avec des implications pour la stabilité politique et la sécurité régionale. Ceci est illustré, entre autres, par les récents événements en Guinée (Conakry) suite à la mort du Président Conté en décembre 2008 et les interpellations dans le pays en lien avec le trafic de drogue. De plus, les récentes violentes attaques conduisant à la mort du Président Vieira ainsi qu'à celle du Chef d'Etat Major de l'armée en Guinée Bissau en mars 2009 fournissent un exemple de l'instabilité continue dans certains pays, de l'absence d'état de droit et du besoin d'une bonne gouvernance.

L'une des principales composantes de ce programme est l'établissement d'Unités contre le Crime Transnational. Cette initiative s'inspire du succès du modèle régional expérimenté dans le Sud Pacifique ainsi que d'autres expériences similaires de l'UNODC, entre autres dans les Caraïbes, en Asie Centrale et en Asie du Sud-est, et visant à lutter

contre le crime organisé et le trafic de drogue. Ces Unités seront basées sur un certain nombre de principes :

- Agissant sous le contrôle du gouvernement national, elles reflèteront une approche multi-agence, vitale pour la lutte contre le crime organisé et le trafic de drogue ainsi que pour contrer les activités criminelles transfrontalières ;
- Composées de responsables ayant fait l'objet d'enquêtes personnelles et d'experts provenant de la police ainsi que d'autres autorités nationales pertinentes en matière d'application de la loi, y compris si approprié, des procureurs et des juges d'instruction, elles auront la charge de prévenir, de détecter et de stopper les activités criminelles transnationales organisées ayant un impact sur le pays et ses frontières ;
- Elles agiront en tant que point de contact national principal pour les questions de crime organisé, de trafic de drogue et d'affaires transfrontalières. Si besoin est, elles pourront demander, obtenir et/ou fournir des conseils aux forces de l'ordre locales en ce qui concerne les enquêtes criminelles ou financières ;
- Tirant plein avantage des informations et des outils de communication du Bureau Central National (BCN) d'INTERPOL, tels que le système de communication sécurisé I-24/7 et l'accès aux bases de données globales d'INTERPOL, le BCN jouera un rôle à part entière dans la formation des TCU ;
- Les TCU seront conçues pour recueillir du renseignement criminel, conduire des analyses et diffuser des informations sur le crime transnational organisé, y compris en direction du Bureau Sous-Régional d'INTERPOL à Abidjan.

Une fois pleinement opérationnelles, ces Unités apporteront un soutien crucial à l'application des lois, notamment en aidant à accomplir la Stratégie 1.4 du Domaine Thématique 1<sup>7</sup> et les Stratégies 1.1, 1.2, 1.3 et 3.1 du Domaine Thématique 2<sup>8</sup> du Plan d'Action de la CEDEAO.

Au cours des différentes étapes de mise en œuvre, DAP/UNOWA mènera des opérations de sensibilisation, mobilisera un soutien politique, et coordonnera et fournira des services de conseil. L'UNODC apportera son expertise en matière de conception, de gestion et de soutien de programmes, y compris en ce qui concerne la mise en œuvre de formations spécialisées dans le domaine de l'application de la loi et la fourniture d'une expertise technique. DOMP, sur la base de son expérience acquise au cours de ses missions dans la région, fournira des conseils et une expertise en matière de police. INTERPOL supervisera le renforcement des BCN existants, et si besoin, fournira des formations spécialisées ainsi qu'un soutien opérationnel pour l'application de la loi. De plus amples détails sur le rôle

---

<sup>7</sup> *Domaine Thématique 1 – Stratégie 1.4:* « Créer/renforcer les structures de répression concernées pour faire face aux menaces posées par le trafic illicite de drogue et le crime organisé ».

<sup>8</sup> *Domaine Thématique 2 – Stratégie 1.1:* « Opérations conjointes ciblant les cargaisons importantes de stupéfiants et les recettes/fonds illicites provenant de la drogue tant au niveau bilatéral, entre les pays touchés, que multilatéral, au plan régional et interrégional, en se basant sur la manifestation et l'ampleur du problème » ; *Stratégie 1.2:* « Suivi et renforcement des efforts opérationnels existants pour répondre aux problèmes liés aux cargaisons importantes de cocaïne » ; *Stratégie 1.3:* « Renforcement des mesures de sécurité pour contrôler et faciliter le partage d'informations et de renseignements » ; *Stratégie 3.1:* « Renforcer l'intégrité institutionnelle au sein des agences/départements/cellules d'application de la loi et des corps judiciaires ».

individuel de chaque partenaire sont fournis dans la partie « Partenaires de mise en œuvre » ci-dessous.

## **MODALITES D'EXECUTION**

L'UNODC exécutera le programme en collaboration avec DOMP, INTERPOL et UNOWA. Un Comité de Gestion sera établi pour la mise œuvre du programme. L'UNODC agira en tant que Secrétariat de ce Comité qui sera responsable de l'exécution des différentes composantes du programme.

Le caractère régional du programme et sa vaste couverture géographique requièrent la mise en place d'une structure de travail capable d'assurer la bonne exécution des différentes activités au niveau national, ainsi que la coordination des activités au niveau régional avec la Commission de la CEDEAO et les principaux autres partenaires opérationnels dans la région.

## **DURABILITE**

Les activités répondent directement aux priorités identifiées par le Plan d'Action de la CEDEAO. Les objectifs du programme incluent le renforcement des capacités et le développement du leadership, deux éléments majeurs de la stabilité. Le programme inclut une évaluation des problèmes rencontrés par les acteurs de la répression, leurs implications pour les droits de l'Homme, les solutions, la formation et les voies possibles pour une planification stratégique et des interventions.

### **Niveau institutionnel**

L'approche du programme sera d'inclure le plus possible, et dès le début, les parties prenantes nationales afin de promouvoir une pleine appropriation. Ceci a trait à leur inclusion dans la planification des activités et à l'alignement des interventions avec ce que les contreparties identifient comme étant leurs priorités. Par la suite, toute assistance technique fournie visera les capacités de la contrepartie, étant donné que l'objectif ultime des interventions est de renforcer les capacités nationales pouvant perdurer au-delà de la fin du projet.

### **Niveau financier**

Les activités du programme seront adaptées en fonction des capacités des gouvernements à financer les coûts de fonctionnement à la fin du projet. La majorité des interventions promeuvent un changement stratégique (à travers une formation, des évaluations techniques et des recommandations, des révisions législatives, etc.) et il peut être attendu que l'impact sera durable. En ce qui concerne les équipements fournis, il sera nécessaire d'être en contact avec le gouvernement pour faire mettre à disposition, au travers du budget régulier des agences bénéficiaires, les fonds requis pour assurer la pérennité du programme.

### **Niveau politique**

Une coopération étroite entre les partenaires de mise en œuvre et les gouvernements, ainsi que la participation active de ces derniers dans la programmation, permettra d'assurer que les contributions fournies au programme continueront d'être promues.

## **PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE**

### **DEPARTEMENT DES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX (DOMP)**

Cette initiative de développer des partenariats forts en soutien de la mise œuvre du Plan d'Action de la CEDEAO relève de la Décision du 24 Novembre 2006 du Comité des Politiques du Secrétaire Général des Nations Unies (NU) sur l'Etat de Droit<sup>9</sup>, visant à améliorer la coordination et la cohérence au sein du système onusien, et avec les acteurs non onusiens, dans le domaine de l'état de droit et dans le contexte des situations de conflit et de post-conflit. Cette décision confère le rôle de leader au niveau global à DOMP pour les questions de police et d'application de la loi, étant entendu que DOMP pourrait également soutenir des projets d'assistance en matière d'application de la loi et de police dans les pays ne disposant pas de missions de l'ONU, et que l'UNODC assumerait le rôle de leader dans les domaines de la lutte contre la corruption, le crime organisé et le trafic illicite.

Plus de 10 000 officiers de police de l'ONU sont déployés dans les dix-huit opérations de maintien de la paix, dont BANUGBIS, MINUL, BINUCSIL et ONUCI en Afrique de l'Ouest. Les activités de police restent parmi les principales missions dans le domaine de l'état de droit, tant en terme d'étendue que de complexité, et incluent le soutien à la réforme, la restructuration et la reconstitution de la police ainsi que d'autres agences d'application de la loi. L'expérience et la connaissance, disponibles au sein de la police des Nations Unies (UNPOL) dans les différentes missions de terrain, au Secrétariat de l'ONU, et au sein de la Capacité de Police en Attente, en ce qui concerne les opérations de police dans le domaine du crime transnational et des enquêtes associées, des affaires légales en matière de police, des communications policières et du renforcement des capacités des institutions policières, vont être rassemblées en vue de se focaliser sur les pays post-conflit en Afrique de l'Ouest.

UNPOL se trouve dans une position unique de pouvoir fournir une expertise dans les fonctions au cœur de la mission de police. Une capacité qui se déploie facilement ainsi que ses capacités en stratégie, gestion de mission et de soutien, compléteront l'expertise technique de l'UNODC ainsi que les capacités de réseau opérationnel d'INTERPOL. Par ailleurs, UNPOL dispose d'une expertise en matière de rédaction de documents légaux et politiques, de formation, de conseil et de tutorat dans les enquêtes sur le crime organisé impliquant plusieurs juridictions, ce qui permettra d'améliorer cette initiative conjointe.

Diverses Résolutions du Conseil de Sécurité et Rapports du Secrétaire Général des Nations Unies placent la lutte contre le trafic de drogue et le crime organisé sous l'égide d'UNPOL. L'Office des Nations Unies en Sierra Leone (BINUCSIL) est mandaté pour surveiller et promouvoir l'état de droit dans le pays, y compris en ce qui concerne les efforts de lutte contre le crime transnational organisé et le trafic de drogue ; le mandat prévoit également le besoin de coopérer avec la CEDEAO, l'Union du Fleuve Mano, les partenaires internationaux et les autres missions de l'ONU dans la région<sup>10</sup>. Qualifiant le trafic de drogue de menace à la

---

<sup>9</sup> Comité des Politiques du Secrétaire Général, Décision No. 2006/47 – Etat de Droit (24 novembre 2006).

<sup>10</sup> Résolution S/Res/1829 (2008) du Conseil de Sécurité adoptée lors de la 5948e séance du 4 août 2008.

sécurité nationale du Libéria<sup>11</sup> (Mission des Nations Unies au Libéria – MINUL), le Conseil de Sécurité a approuvé une augmentation des effectifs de la composante UNPOL afin de fournir des conseils stratégiques dans certains domaines spécialisés ainsi qu'un appui opérationnel aux activités ordinaires de police<sup>12</sup>. Le Conseil de Sécurité a réitéré son plein soutien à la CEDEAO pour la promotion de la paix et de la stabilité en Côte d'Ivoire (Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire – ONUCI) et rappelé l'importance de la coopération régionale<sup>13</sup>. Dans son rapport<sup>14</sup>, le Secrétaire Général a appelé la communauté internationale à étendre son soutien et son assistance au gouvernement de la Guinée Bissau en vue de renforcer les capacités nationales destinées à lutter contre le trafic de drogue. Il est évident qu'une composante UNPOL élargie et disposant d'une expertise dans la lutte contre les crimes graves liés au crime organisé, tels que le trafic de drogue et la traite des personnes, ainsi que des experts en réforme de la police, seront requis<sup>15</sup> au sein du Bureau des Nations Unies en Guinée Bissau (BANUGBIS).

#### **DEPARTMENT DES AFFAIRES POLITIQUES (DAP)/ BUREAU DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE DE L'OUEST (UNOWA)**

Le Bureau du Représentant Spécial du Secrétaire Général (RSSG) pour l'Afrique de l'Ouest, connu sous le nom de *Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest* (UNOWA), a été créé en 2002 en vue de faciliter une approche coordonnée et cohérente des Nations Unies aux problèmes transfrontaliers présentant une menace pour la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest, ainsi que pour appuyer les organisations régionales dans le développement de stratégies intégrées pour y faire face (Rapport de la Mission Inter-Agences en Afrique de l'Ouest, S/2001/434). Il s'agit d'une Mission Politique Spéciale (MPS) disposant d'un mandat régional transversal de prévention des conflits couvrant la Mauritanie et les 15 Etats Membres de la CEDEAO. Son mandat a été renouvelé en décembre 2007 pour une période de trois ans par l'intermédiaire d'un échange de lettres entre le Secrétaire Général des Nations Unies et le Président du Conseil de Sécurité (S/2007/753 et S/2007/754).

La contribution de l'UNOWA envisagée dans l'initiative décrite dans ce concept de programme est triple. Dans le cadre plus large du soutien par l'UNOWA à la mise en œuvre du Plan d'Action de la CEDEAO, sa première responsabilité sera de sensibiliser et de mobiliser un soutien politique à tous les niveaux en vue de faire prendre conscience des défis posés par le trafic de drogue et de faciliter l'application du Plan d'Action. En ligne avec son mandat, UNOWA soutiendra la CEDEAO et ses partenaires de mise en œuvre en s'assurant que cette initiative soit en accord et complète les stratégies sous-régionales plus larges de prévention des conflits, de bonne gouvernance et de réforme des secteurs de la sécurité.

Deuxièmement, le mandat de l'UNOWA requiert que le Bureau encourage les approches concertées entre entités onusiennes, et en soutien aux acteurs de la sous-région,

---

<sup>11</sup> 17<sup>e</sup> Rapport S/2008/553 du Secrétaire Général des Nations Unies sur la MINUL.

<sup>12</sup> Résolution S/Res/1836 (2008) du Conseil de Sécurité adoptée à la 5985<sup>e</sup> séance du 29 septembre 2008.

<sup>13</sup> Résolution S/Res/1865 (2009) du Conseil de Sécurité adoptée à la 6076<sup>e</sup> séance du 27 janvier 2009.

<sup>14</sup> Rapport S/Res/2008/751 du Secrétaire Général des Nations Unies sur les développements en Guinée Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays.

<sup>15</sup> Rapport de la Mission d'Évaluation Inter-Agence sur la Réforme du Secteur de la Sécurité en Guinée Bissau, 13-14 octobre 2009.

en matière de trafic de drogue. Son rôle sera donc de coordonner l'assistance des Nations Unies à la CEDEAO dans le cadre de ce programme et, plus généralement, dans l'exécution de tous les aspects du Plan d'Action.

Troisièmement, l'UNOWA fera usage de sa proximité et de sa couverture géographique, ainsi que de son haut niveau de représentation politique et du pouvoir de levier du RSSG, pour s'assurer d'un engagement gouvernemental envers l'initiative conjointe et pour un fonctionnement et une intégrité effective des Unités contre le Crime Transnational.

Contrairement à d'autres missions de consolidation ou de maintien de la paix en Afrique de l'Ouest, le rôle premier de l'UNOWA sera de s'assurer d'une prise de conscience et d'une mobilisation du soutien politique sur le thème du trafic de drogue et des crimes associés liés au crime organisé.

### **OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME (UNODC)**

L'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (UNODC) a pour objectif la sécurité et la justice pour tous en aidant les Etats et leurs peuples à se protéger contre les menaces sérieuses posées par les drogues, le crime et le terrorisme. L'Office est en charge d'une série de mandats spécialisés dans les domaines de la prévention et de la lutte contre le trafic illicite et les problèmes associés liés au crime organisé. L'UNODC a été extrêmement actif en Afrique de l'Ouest ces dernières années, cherchant à attirer l'attention sur les menaces grandissantes que sont pour la région le crime organisé, le trafic de drogue et tout un ensemble d'activités criminelles associées. L'Office est résolu à améliorer ses capacités dans la région et est en train de renforcer sa capacité de suivi en publiant des rapports plus réguliers sur les tendances liées au trafic de drogue dans la région.

Le travail de l'UNODC est encadré par un large panel d'instruments internationaux légalement contraignants ainsi que par les standards et les normes onusiennes en matière de prévention du crime et de justice pénale. Ceux-ci incluent la Convention de 1988 contre le Trafic Illicite de Stupéfiants et de Substances Psychotropes, la Convention de 1971 sur les Substances Psychotropes et la Convention Unique de 1961 sur les Stupéfiants. De plus, l'Office est en charge de l'application de la Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée et de ses trois protocoles sur la Traite des Personnes, le Trafic Illicite de Migrants et le Trafic d'Armes à Feu. L'UNODC est également en charge de la ratification et de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la Corruption.

En vue d'assurer une application effective de ces instruments, notamment à travers le renforcement de capacités institutionnelles nationales effectives, l'UNODC est engagé dans la fourniture d'activités d'assistance technique à travers le monde. L'Office dispose d'une expertise prouvée dans l'élaboration, la gestion, la livraison et le suivi de projets spécialisés dans le renforcement des capacités en matière d'application des lois au bénéfice des pays africains et d'autres régions. Ceci inclut des programmes destinés à :

- Améliorer les compétences professionnelles des agences d'application de la loi dans des domaines spécialisés ;
- Recueillir, assembler et analyser des informations en soutien à des réponses opérationnelles dirigées par le renseignement ;
- Apporter son soutien à la conduite d'enquêtes spécialisées dans des cas complexes liés au crime organisé ;

- Promouvoir l'intégrité, et prévenir et lutter contre la corruption au sein des agences spécialisées d'application de la loi ;
- Construire et renforcer la coopération entre les agences d'application de la loi au sein des pays et entre les Etats Membres ; et
- Soutenir les réformes du système pénal dans le cadre de l'état de droit.

L'expérience spécialisée de l'UNODC, dans les domaines du renforcement à long terme des capacités, de l'élaboration de programmes et de l'assistance technique, sera utilisée dans ce programme, avec l'Office agissant en qualité de gestionnaire des fonds levés pour le projet et leur allocation aux autres partenaires ainsi qu'à des activités spécifiques d'assistance technique.

## **ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA POLICE CRIMINELLE (INTERPOL)**

Une coopération internationale policière effective est primordiale afin de prévenir et de lutter contre le crime transnational organisé et le trafic de drogue en Afrique de l'Ouest. Au minimum, les Etats Membres de la région auront besoin d'un Point Focal de la Police Nationale fort, maintenu 24/24 par du personnel formé, disposant de capacités de communications globales sécurisées en vue de partager des informations dans le domaine criminel, et ayant accès à des données pertinentes sur les activités criminelles. INTERPOL, la plus large organisation globale de police avec 187 Etats Membres, a un rôle central à jouer dans le renforcement des capacités d'application de la loi en Afrique de l'Ouest en vue de lutter contre les fléaux que sont le crime organisé et le trafic de drogue.

Tous les Etats Membres d'INTERPOL, y compris les 15 pays ouest-africains constituant la CEDEAO, possèdent un Bureau Central National (BCN). Les BCN sont équipés du système global de communication dernière génération d'INTERPOL : I-24/7, qui lie les BCN dans les Etats Membres, le Secrétariat Général d'INTERPOL à Lyon, et les sept Bureaux Sous-Régionaux en Argentine, Cameroun, Cote d'Ivoire, El Salvador, Kenya, Thaïlande et Zimbabwe. Le système I-24/7 permet aux officiers d'application de la loi de partager des renseignements et de demander une assistance dans les enquêtes transnationales et ce, 24/24, 7 jours par semaine et de façon sécurisée et en temps réel.

A travers le système I-24/7, les officiers d'application de la loi peuvent également avoir accès à une variété de bases de données globales contenant des informations telles que les noms, empreintes digitales, photos et profils ADN des individus faisant l'objet d'enquêtes ou recherchés pour interpellation, ainsi que des données portant sur les documents volés ou perdus et les véhicules volés. Dans les pays où l'accès aux bases de données globales d'INTERPOL à travers I-24/7 reste limité au BCN, INTERPOL a développé une solution technique et pratique permettant aux officiers de première ligne, ou à d'autres en poste dans des endroits éloignés (i.e. police aux frontières, de l'immigration, etc.) de chercher des informations stockées dans les bases de données d'INTERPOL, même dans les cas où des bases de données nationales n'existeraient pas ou ne seraient pas disponibles en raison de conflits.

INTERPOL s'attache à renforcer les capacités humaines et institutionnelles des agences d'application des lois dans tous les pays membres demandant une assistance technique. Reconnaissant que la question de l'application des lois dans les pays africains a rencontré des défis particuliers, en 2008, INTERPOL, avec le soutien du gouvernement allemand, a créé une initiative régionale appelée OASIS (*Assistance Opérationnelle, Services*

*et Soutien d'Infrastructure*). Le programme OASIS est destiné à atteindre trois objectifs intégrés : 1) Formation et renforcement des capacités ; 2) Renforcement des infrastructures ; et 3) Soutien opérationnel. Des formations ciblées ainsi que des préparations pour des opérations de police conjointes sont d'ores et déjà en cours afin d'améliorer l'échange et l'analyse des renseignements dans le but de lutter plus efficacement contre un certain nombre de crimes transnationaux, y compris le trafic de drogue. Des missions d'évaluation conduites par INTERPOL sont également en train d'être mises en œuvre sur une base régulière, en vue de déterminer les besoins techniques et en termes d'infrastructures des différents pays africains dans l'optique d'améliorer la coopération internationale policière et la sécurité aux frontières.

## COMPOSANTES du PROGRAMME

### Composante de Programme 1 : Unités contre le Crime Transnational (TCU)

Produits	Activités
<p><b>Unités contre le Crime Transnational (TCU)</b></p> <p><i>Responsabilités: renseignement, coordination internationale, surveillance, enquête</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de Mémoires d'Accord (MoU), ou d'autres bases légales, pour les TCU</li> <li>• Désignation et rénovation des locaux des TCU</li> <li>• Développement de la coordination et de Procédures Opérationnelles Standard (POS) pour les TCU</li> <li>• Elaboration d'un Code de Conduite pour les TCU</li> <li>• Sélection et enquête sur les personnels<sup>16</sup> des TCU</li> <li>• Mise en place d'incitations pour le personnel approuvé</li> <li>• Utilisation de goCASE<sup>17</sup> en tant qu'outil standardisé de collecte, d'analyse et de diffusion des informations, ainsi que comme système de gestion des dossiers</li> <li>• Formation du personnel à la collecte/assemblage/analyse des renseignements et à la planification stratégique de l'application de la loi</li> <li>• Formation du personnel aux techniques spécialisées d'enquête et d'interdiction (<i>i.e. techniques de surveillance, opérations sous couverture, gestion des informateurs, enquêtes, gestion de dossier, etc.</i>)</li> <li>• Fourniture d'équipement logistique, de communication et de surveillance spécialisée</li> <li>• Déploiement de la « Formation Assistée par Ordinateur » (CBT)<sup>18</sup> de l'UNODC             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Programme CBT de l'UNODC traduit en français (lorsque nécessaire)</li> <li>○ Centres Nationaux de CBT établis au sein des TCU et des écoles nationales de formation</li> <li>○ Centres Satellites de CBT établis aux points stratégiques importants.</li> </ul> </li> <li>• Mise en place d'un tutorat régulier</li> <li>• Déploiement des logiciels I-24/7<sup>19</sup> et FIND<sup>20</sup>/MIND<sup>21</sup> d'INTERPOL dans les TCU</li> <li>• Personnel des BCN d'INTERPOL agissant en tant qu'officiers de liaison avec les TCU</li> <li>• Personnel des CENTIF<sup>22</sup> agissant en tant qu'officiers de liaison avec les TCU</li> <li>• Insertion dans le projet UNODC d'échange transatlantique de renseignements (COL/J66)</li> <li>• Coopération régionale et internationale renforcée grâce au Bureau Sous-Régional d'INTERPOL, OMD BRLR<sup>23</sup>, CCPAO<sup>24</sup> et aux officiers de liaison</li> </ul>

<sup>16</sup> Si la législation nationale le permet, les TCU devraient être dirigées par un juge d'instruction ou un procureur.

BCN d'INTERPOL renforcé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation des besoins en personnel, équipements et en formation par le Secrétariat Général d'INTERPOL</li> <li>• Fourniture de personnel, d'équipements et de formations supplémentaires, basée sur les évaluations</li> <li>• Insertion dans le projet UNODC d'échange transatlantique de renseignements (COL/J66)</li> </ul>
Bureau Sous-Régional d'INTERPOL renforcé (BSR)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation des capacités du BSR d'Abidjan par le Secrétariat Général d'INTERPOL et formulation de recommandations concernant les besoins en formation, personnel et équipement</li> <li>• Fourniture d'équipements sur la base de l'évaluation</li> </ul>

<sup>17</sup> Les logiciels de la famille « go », développés par l'UNODC, incluent une gestion intégrée des dossiers d'enquête et des outils d'analyse du renseignement pour les CENTIF, les agences d'application de la loi, d'enquête, de renseignement, de régulation, de poursuite ou encore, les agences de recouvrement des avoirs ainsi que les cours et autres agences gouvernementales impliquées dans le processus de justice pénale. Tous ces logiciels incluent une intégration à multiples facettes et peuvent fonctionner en tant qu'applications « solitaires » ou ensembles, afin de former un système global en fonction des besoins locaux. L'utilisation de systèmes capables d'interagir entre eux encourage la coopération inter-agences et à travers les frontières, ainsi que le partage d'informations aux niveaux national, régional et international. Le Module Procès dans goCASE connecte les dossiers avec les processus judiciaires et de poursuite, permettant ainsi aux procureurs d'accéder aux rapports d'enquête et, lorsqu'approprié, au dossier lui-même. Pour plus d'informations, voir <http://gocase.unodc.org>

<sup>18</sup> La Formation Assistée par ordinateur (CBT) de l'UNODC est un outil puissant destiné à former un grand nombre d'officiers aux techniques de base de l'application de la loi. Elle comprend des cours de formation standardisés adaptés aux réalités et au contexte locaux, offrant ainsi l'opportunité d'apprendre au travers d'une approche interactive et dirigée vers la résolution des problèmes. Le CBT fournit une formation individualisée permettant aux utilisateurs d'apprendre à leur rythme, tout en assurant le plus haut degré de standardisation. Les modules de CBT ont été développés par des experts dans chaque domaine de l'application de la loi. Les centres de formation assistée par ordinateur sont entièrement administrés par les autorités locales et représentent par conséquent des investissements durables. La récompense UN21 est attribuée aux 14 meilleurs projets parmi les milliers de projets de l'ONU à travers le monde. Le e-learning de l'UNODC a été désigné vainqueur des Récompenses UN21 dans la catégorie « programme de substance » et « productivité individuelle ». Pour de plus amples informations, veuillez visiter [www.unodc-elearning.org](http://www.unodc-elearning.org)

<sup>19</sup> Le système de communication policière globale d'INTERPOL I-24/7 est une arme pionnière dans la lutte contre le crime transnational et le terrorisme. Il combine des outils sophistiqués de lutte contre le crime avec une technologie de dernière génération en vue d'améliorer les capacités des agences d'application de la loi à répondre de façon efficace en fournissant un portail d'accès aux bases de données d'informations criminelles d'INTERPOL, telle que des informations nominatives (photos, empruntes digitales), des informations sur les cartes de paiement frauduleuses, les documents administratifs volés, les documents de voyage volés ou perdus, les véhicules motorisés volés, les œuvres d'art volées ou récupérées, un service d'identification automatique des empruntes digitales, ou encore une base de données INTERPOL de profils ADN.

<sup>20</sup> Le "Fixed Integrated Network Database" (Base de donnée fixe, intégrée et en réseau) fournit un accès aux bases de données d'INTERPOL à travers une intégration en ligne et permet une communication entre les serveurs nationaux et ceux du Secrétariat Général d'INTERPOL (IPSG) via le système I-24/7.

<sup>21</sup> Le "Mobile Integrated Network Database" (Base de donnée mobile, intégrée et en réseau) fournit un accès hors ligne aux bases de données d'INTERPOL. En utilisant le système I-24/7, IPSG peut fournir aux pays membres une copie des informations contenues dans ses bases de données et pouvant être accédées localement grâce à une connexion aux serveurs nationaux existants. MIND est contrôlé et mis à jour par IPSG. Les mises à jour sont automatiques à chaque fois que des nouvelles informations sont ajoutées.

<sup>22</sup> Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (blanchiment d'argent).

<sup>23</sup> Organisation Mondiale des Douanes (OMD) Bureau Régional de Liaison chargé du Renseignement (BRLR).

<sup>24</sup> Comité des Chefs de Police d'Afrique de l'Ouest (CCPAO).

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de formations sur la base de l'évaluation</li> <li>• Coopération régionale au sein de ce projet renforcée, et introduction d'enquêtes/actions coordonnées</li> <li>• Création d'un bureau au sein du BSR en charge de la collecte de renseignements sur les mouvements des petits aéronefs et le trafic maritime</li> <li>• Connexion du BSR d'Abidjan au système de communication pour l'échange transatlantique de renseignements<sup>25</sup></li> </ul>
<b>Composante de Programme 2 : Cadre Politique</b>	
<b>Produits</b>	<b>Activités</b>
Plan d'Action National développé ou modifié pour être en conformité avec le Plan d'Action de la CEDEAO	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier avec toutes les parties prenantes nationales en vue de développer ou de modifier le Plan d'Action National</li> <li>• Plan d'Action National publié</li> <li>• Agences d'application de la loi et parties prenantes concernées sensibilisées au Plan d'Action National</li> </ul>
Participation à la Réforme du Secteur de la Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation du projet au processus en cours de Réforme du Secteur de la Sécurité est assurée en vue de redonner la responsabilité du maintien de l'ordre et des enquêtes criminelles aux agences d'application de la loi</li> </ul>
<b>Composante de Programme 3 : Magistrats et Procureurs</b>	
<b>Produits</b>	<b>Activités</b>
Législations pertinentes révisées et modernisées afin de satisfaire aux conventions internationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation par des experts de la législation existante</li> <li>• Rédaction d'une nouvelle législation conforme aux conventions internationales<sup>26</sup></li> <li>• Adoption de la nouvelle législation</li> </ul>
Procédures administratives judiciaires et relatives aux poursuites renforcées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation par des experts des procédures judiciaires et de celles liées aux poursuites, avec formulation de recommandations pour des améliorations</li> <li>• Fourniture d'équipements pour le système judiciaire</li> <li>• Fourniture du système informatisé de gestion des dossiers goCASE</li> <li>• Amélioration des équipements des salles d'audience, y compris en ce qui concerne la sécurité</li> </ul>
Capacités humaines du siège et du parquet renforcées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation de magistrats et de procureurs à la gestion de cas complexes comprenant des enquêtes techniques</li> <li>• Formation de magistrats et de procureurs à l'application de la nouvelle législation et des conventions internationales, formation sur l'intégrité des magistrats et des procureurs (y compris en matière d'extradition et</li> </ul>

<sup>25</sup> Projet COL/J66 de l'UNODC.

<sup>26</sup> Notamment en ce qui concerne a) l'utilisation des interceptions téléphoniques, électroniques, les opérations sous couverture, et l'utilisation d'informateurs en tant que preuve devant les tribunaux ; et b) la protection des témoins.

	<p>d'entraide judiciaire)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Procédures créées pour la déclaration par les magistrats de leurs propriétés et de leur patrimoine</li> </ul>
Procédures administratives du système pénitentiaire renforcées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation par des experts des procédures pénitentiaires</li> <li>• Révision des procédures pénitentiaires en fonction des recommandations de l'évaluation</li> <li>• Fourniture d'équipement et d'un système de gestion des dossiers pour l'administration pénitentiaire</li> <li>• Formation sur l'intégrité pour le personnel et les gestionnaires de l'administration pénitentiaire</li> </ul>
Systèmes de justice "alternative" créés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• "Maisons de justice" pour les cas mineurs en vue de désengorger le système judiciaire</li> <li>• Promotion de mécanismes de justice réparatrice centrés sur les communautés quand cela est possible</li> <li>• Création de liens avec des activités de police communautaire</li> </ul>
<b>Composante de Programme 4 : Médecine Légale</b>	
<b>Produits</b>	<b>Activités</b>
Laboratoire National de Médecine Légale créé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de MoU entre les agences d'application de la loi pertinentes utilisant le laboratoire de médecine légale</li> <li>• Evaluation par des experts des capacités et des besoins du laboratoire national de médecine légale</li> <li>• Rénovation des locaux du laboratoire national de médecine légale</li> <li>• Sélection du personnel du laboratoire</li> <li>• Enquête sur le personnel du laboratoire</li> <li>• Fourniture d'équipements pour le laboratoire médico-légal</li> <li>• Formation du personnel du laboratoire</li> <li>• Création de cellules d'enquêtes sur scène de crime dans les QG régionaux</li> <li>• Equipement des cellules d'enquêtes sur scène de crime</li> <li>• Formation du personnel en matière d'enquêtes sur scènes de crime</li> <li>• Facilitation de la participation d'experts médico-légaux aux forums régionaux et internationaux de médecine légale</li> </ul>
Base de données AFIS <sup>27</sup> créée <sup>28</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture de matériel AFIS</li> <li>• Formation du personnel à l'utilisation du matériel AFIS</li> <li>• Formation des enquêteurs sur scène de crime aux relevés d'empreintes digitales non visibles</li> </ul>

<sup>27</sup> Système d'Identification Automatique des Empruntes Digitales (*Automated Fingerprint identification System*).

<sup>28</sup> Grâce à l'expertise d'INTERPOL.

## Composante de Programme 5 : Renforcement des Capacités d'Application de la Loi

Produits	Activités
Formation de base en matière d'application de la loi est améliorée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation par des experts des locaux nationaux de formation à l'application de la loi et des programmes de formation</li> <li>• Construction ou réfection des institutions nationales de formation à l'application de la loi</li> <li>• Réélaboration des programmes de formation</li> <li>• Développement de cours de formation</li> <li>• Fourniture de l'équipement nécessaire à une formation effective</li> <li>• Formation des instructeurs des institutions de formation à l'application de la loi en vue de développer et de prodiguer des cours spécialisés</li> <li>• Déploiement du programme de l'UNODC de Formation Assistée par Ordinateur (CBT) au sein des institutions de formation à l'application de la loi et création d'une salle dédiée au CBT</li> </ul>
Capacités d'enquête des agences d'application de la loi <sup>29</sup> améliorées grâce à la fourniture d'équipements et formations spécialisées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation des besoins en formation</li> <li>• Elaboration d'un programme de formations spécialisées</li> <li>• Mise en place de formations spécialisées</li> <li>• Evaluations des besoins en équipement</li> <li>• Fourniture d'équipement logistique, de communication, d'enquête, et de stockage des données</li> <li>• Déploiement national de goCASE pour les départements d'enquête</li> <li>• Déploiement de I-24/7 au sein des départements d'enquête</li> <li>• Développement d'un programme de sensibilisation au renseignement pour les officiers de terrain à travers le pays</li> </ul>
Police Communautaire introduite <sup>30</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Familiarisation des leaders des polices communautaires avec les agences nationales d'application de la loi</li> <li>• Police communautaire améliorée par l'intermédiaire de conseils et d'un tutorat<sup>31</sup></li> <li>• Création de liens avec les activités de justice alternative</li> </ul>
Unités d'inspection interne créées ou renforcées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluation par des experts et formulation de recommandations</li> <li>• Création ou renforcement d'Unités d'inspection interne dans chaque agence d'application de la loi</li> </ul>

<sup>29</sup> IAIC, Groupe Conjoint de lutte contre le trafic de drogue, Police et Gendarmerie, CID, Immigration et Douanes.

<sup>30</sup> DOMP possède une expertise facilitant l'atteinte de ce résultat.

<sup>31</sup> Grâce au personnel d'UNPOL présent dans les pays bénéficiaires.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement d'un Code de Conduite</li> <li>• Sessions de formation sur les valeurs au cœur des missions de police, l'éthique, l'obligation de rendre des comptes, les droits humains, etc.</li> <li>• Développement d'un mécanisme de surveillance civile</li> <li>• Création d'un Comité parlementaire de surveillance contre la corruption dans le domaine de l'application de la loi</li> <li>• Lancement d'un programme de sensibilisation à l'intégrité</li> </ul>
<b>Composante de Programme 6 : Gestion des Frontières</b>	
<b>Produits</b>	<b>Activités</b>
Comité Conjoint de Coordination Maritime (CCCM) créé <sup>32, 33</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de MoU entre agences participant au CCCM</li> <li>• Développement d'un accord de coopération avec la marine pour des patrouilles conjointes</li> <li>• Développement d'un accord de coopération avec l'armée de l'air pour des patrouilles de reconnaissance</li> <li>• Attribution et rénovation des locaux du CCCM</li> <li>• Evaluation par des experts des besoins en équipement et en formation</li> <li>• Amélioration des moyens de patrouille maritime existants (pour les patrouilles dans la ZEE<sup>34</sup>)</li> <li>• Fourniture de petits bateaux ou de zodiacs pour des patrouilles dans les ports, lagons, rivières, etc.</li> <li>• Fourniture de moyens logistiques et de communication, et d'équipements spécialisés</li> <li>• Formation du personnel du CCCM à la capitainerie, à l'abordage et à la fouille de bateaux en haute mer</li> <li>• Demande de coopération et de coordination avec le MAOC-N<sup>35</sup></li> </ul>

<sup>32</sup> Le « *Joint Maritime Coordination Committee* » (JMCC) établi en Sierra Leone est un excellent exemple.

<sup>33</sup> La Suède est en train de mettre en place un Conseiller Garde Côtes au Libéria.

<sup>34</sup> Zone Economique Exclusive.

<sup>35</sup> Centre d'opération et d'analyse maritime de lutte contre le trafic de drogue (MAOC-N - *Maritime Analysis and Operations Centre – Narcotics*).

<p>Cellule Aéroportuaire Anti-Trafic (CAAT) créée dans les aéroports internationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de MoU entre les agences participant au CAAT</li> <li>• Evaluation par des experts des besoins en équipements et en formation dans les aéroports concernés</li> <li>• Développement d'accords de coopération avec le secteur privé (autorités aéroportuaires, transporteurs internationaux, etc.)</li> <li>• Fourniture d'équipement logistique, de communication et de fouille</li> <li>• Extension des systèmes I-24/7 et FIND/MIND d'INTERPOL aux aéroports internationaux</li> <li>• Formation du personnel de la CAAT au profilage, aux techniques d'interdiction et à la rédaction de rapports au travers de formations théoriques et pratiques ainsi que d'un tutorat régulier</li> <li>• Implication ou liaison des aéroports avec les activités d'IRCOP<sup>36</sup></li> </ul>
<p>Equipe Conjointe d'Interdiction Maritime (ECIM) créée dans les ports à containers et autres ports maritimes principaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de MoU entre les agences participant à l'ECIM</li> <li>• Evaluation par des experts des besoins en équipements et en formation dans les ports concernés</li> <li>• Développement d'accords de coopération avec le secteur privé (autorités portuaires, transporteurs internationaux, etc.)</li> <li>• Identification et rénovation des locaux ainsi que des zones de fouille pour les ECIM</li> <li>• Fourniture d'équipement logistique, de communication et de fouille</li> <li>• Extension des systèmes I-24/7 et FIND/MIND d'INTERPOL aux ports</li> <li>• Formation du personnel des ECIM au profilage, fouille (containers et bateaux) et à la rédaction de rapports au travers de formations théoriques et pratiques ainsi que d'un tutorat régulier</li> <li>• Intégration des ports à container dans le Programme Global UNODC-OMD de Contrôle des Container (GCCP – <i>Global Container Control Programme</i>)</li> </ul>
<p>Accords de coopération pour la gestion des points de frontières développés, et opérations améliorés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de MoU entre les agences opérant aux postes frontières</li> <li>• Evaluation par des experts des besoins en équipements et en formation aux principaux postes frontières</li> <li>• Amélioration des infrastructures des principaux postes frontières</li> <li>• Amélioration de la coopération entre les partenaires aux postes frontières</li> <li>• Facilitation de la coopération transfrontalière avec les pays voisins sur les principaux postes frontières par l'intermédiaire de la tenue de rencontres régulières et de l'établissement d'un réseau d'Officiers de Liaison Frontaliers (BLO – <i>Border Liaison Officer</i>)</li> <li>• Fourniture d'équipement logistique, de communication et de fouille</li> </ul>

<sup>36</sup> Projet de Communication entre Aéroports.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Extension des systèmes I-24/7 et MIND/FIND d'INTERPOL aux principaux postes frontières</li> <li>• Extension des stations satellites AFIS aux principaux postes frontières</li> <li>• Mise en place d'une formation spécialisée pour les personnels de différents secteurs (police, douanes, immigrations, etc.) dans leurs disciplines respectives</li> </ul>
Accord de coopération pour des patrouilles aux frontières vertes développé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement d'accords de coopération avec l'armée pour des patrouilles conjointes aux frontières vertes<sup>37</sup></li> <li>• Fourniture d'équipement logistique, de communication et de fouille</li> <li>• Formations spécialisées sur les techniques d'interdiction et de fouille ainsi que sur la rédaction de rapports</li> <li>• Création de patrouilles conjointes avec les pays voisins</li> </ul>
<b>Composante de Programme 7: Blanchiment d'Argent</b>	
<b>Produit</b>	<b>Activités</b>
Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) renforcée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision et/ou adoption d'une législation anti-blanchiment d'argent et anti-financement du terrorisme (anti-BA/FT)</li> <li>• Evaluation par des experts des procédures nationales de lutte contre le blanchiment d'argent</li> <li>• Elaboration d'une stratégie nationale anti-BA/FT</li> <li>• Atelier national de sensibilisation</li> <li>• Fourniture du système de gestion des dossiers et d'analyse goAML<sup>38</sup></li> <li>• Fourniture des équipements nécessaires</li> <li>• Formation du personnel des CENTIF</li> <li>• Formation de formateurs afin qu'ils forment les personnels des autres agences d'application de la loi et du secteur financier privé</li> <li>• Identification de partenaires régionaux et internationaux dans la lutte anti-BA/FT</li> <li>• Formation de procureurs et de magistrats à la gestion des dossiers de blanchiment d'argent</li> <li>• Liaison rapprochée avec les TCU</li> <li>• Formation/sensibilisation des praticiens de la finance à la lutte anti-BA/FT</li> </ul>

<sup>37</sup> Les officiers de gendarmerie ou de police auront à participer aux patrouilles de l'armée à des fins de rapport.

<sup>38</sup> Le logiciel goAML est une base de données intégrée et un système d'analyse de renseignements, de contribution en direct et de gestion des ressources, destiné aux Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières (CENTIF).

# UNODC, UNOWA (DAP), DOMP, INTERPOL

Programme de soutien à la mise en œuvre du Plan d'Action Régional de la CEDEAO 2008-2011

COTE D'IVOIRE GUINEE BISSAU LIBERIA SIERRA LEONE

<b>Budget estimé</b>		<b>USD</b>	<b>USD</b>
<b>Comp. 1</b>	<b>UNITES contre le CRIME TRANSNATIONAL (TCU)</b> <i>Veillez vous référer au budget détaillé</i>	12 456 000	<b>12 456 000</b>
<b>Comp. 2</b>	<b>CADRE POLITIQUE</b> Développement des Plans d'Action Nationaux Participation à la réforme du Secteur de la Sécurité	160 000 60 000	<b>220 000</b>
<b>Comp. 3</b>	<b>MAGISTRATS ET PROCUREURS</b> Législations révisées et en conformité avec les conventions internationales Procédures administratives judiciaires et de poursuite renforcées Capacités humaines du secteur judiciaire renforcées Procédures administratives du système pénitentiaire renforcées Système de justice "alternative" établi	80 000 80 000 100 000 100 000 1 400 000	<b>1 760 000</b>
<b>Comp. 4</b>	<b>MEDECINE LEGALE</b> Laboratoires Nationaux de Médecine Légale et Cellules d'enquêtes sur scènes de crime créés Bases de données nationales AFIS créées	7 000 000 1 600 000	<b>8 600 000</b>
<b>Comp. 5</b>	<b>RENFORCEMENT CAPACITES D'APPLICATION DE LA LOI</b> Formation de base à l'application de la loi est améliorée Capacités d'enquête des agences d'application de la loi sont renforcées Police communautaire introduite Unités d'inspection interne créées et/ou renforcées	3 600 000 1 600 000 160 000 3 200 000	<b>8 560 000</b>
<b>Comp. 6</b>	<b>GESTION DES FRONTIERES</b> Comités Conjointes de Coordination Maritime (CCCM) créés Cellules Aéroportuaires Anti-Trafic (CAAT) créées Equipes Conjointes d'Interdiction Maritime (ECIM) créées Gestion des Postes Frontières améliorée Accords de coopération pour gestion frontières vertes développés	2 400 000 880 000 1 400 000 2 000 000 1 600 000	<b>8 280 000</b>
<b>Comp. 7</b>	<b>BLANCHIMENT D'ARGENT</b> Renforcement des capacités des procureurs, magistrats et des Cellules Nationales de Traitement des Informations Financières	1 280 000	<b>1 280 000</b>
	<b>GESTION ET MISE EN APPLICATION DU PROGRAMME</b>		<b>2 889 500</b>
	<b>COÛTS ADMINISTRATIFS 13%</b>		<b>5 725 915</b>
	<b>GRAND TOTAL DU PROGRAMME</b>		<b><u>49 771 415</u></b>

# UNODC, UNOWA (DAP), DOMP, INTERPOL

## Programme de soutien à la mise en œuvre du Plan d'Action Régional 2008-2011 de la CEDAO

### Composante de Programme 1 : Unité(s) contre le Crime Transnational (TCU)

Un des problèmes majeurs dans la lutte contre le trafic de drogue et le crime organisé en Afrique de l'Ouest est le manque de coordination entre les agences d'application de la loi ainsi que l'absence d'enquêtes dirigées par le renseignement. Une *avancée rapide* dans la lutte contre le crime transnational organisé, y compris le trafic de drogue, consiste en une coordination renforcée des agences d'application de la loi et la création d'unités d'investigation d'élite composées de personnels soigneusement choisis et chargées de mener des enquêtes proactives sur la base de renseignements. De telles unités seront formées et équipées afin de pouvoir utiliser des techniques d'investigation avancées et de disposer des connaissances nécessaires à la création d'un dossier et à la poursuite des affaires en ayant recours à des preuves obtenues au cours d'une enquête. La coordination régionale et internationale entre les Unités contre le Crime Transnational (TCU) et les autres agences d'application de la loi devra également être renforcée.

### LES UNITES CONTRE LE CRIME TRANSNATIONAL (TCU)

Les TCU sont un concept ayant montré sa réussite dans la région Pacifique, les Caraïbes, ainsi qu'en Asie Centrale et du Sud-est. Le personnel des TCU seront détachés des différentes agences d'application de la loi pour une coordination améliorée et la création d'un pool d'expertise. Les TCU seront en charge du recueil du renseignement et de son analyse, de la surveillance, des enquêtes, des opérations tactiques, et de la coordination internationale. De préférence, et en accord avec la législation nationale, elles devraient être dirigées par un juge d'instruction ou un procureur.

### LES UNITES CONTRE LE CRIME TRANSNATIONAL (TCU) auront les fonctions-clés suivantes :

- Agir en tant que contact national principal pour les questions de crime transnational organisé, de trafic de drogue, et d'affaires transfrontalières ;
- Recueillir, assembler, analyser et diffuser les renseignements criminels relatifs au crime transnational organisé et au trafic de drogue ;
- Développer de façon proactive des informations et des réponses ciblées sur la base du renseignement analysé ;
- Coordonner les enquêtes transfrontalières en collaboration étroite avec les Bureaux Centraux Nationaux d'INTERPOL (BCN) ;
- Renforcer les capacités des polices nationales et des institutions d'application des lois existantes ;
- Fournir des conseils à d'autres agences d'application de la loi lors d'enquêtes internationales complexes.

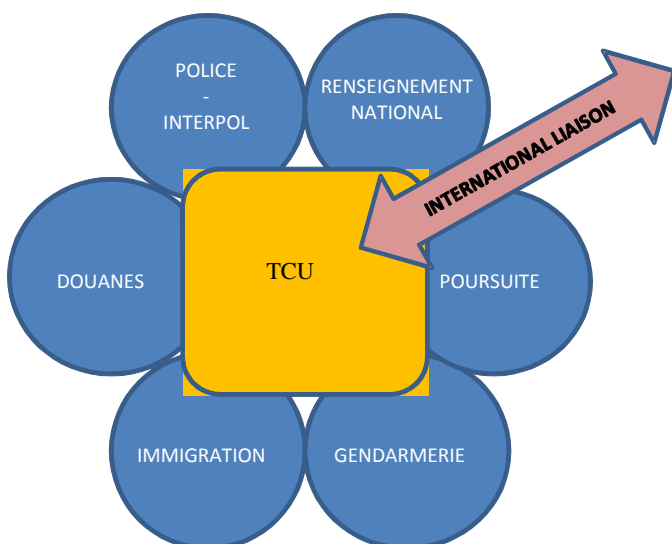


Image insérée : exemple de structure de TCU

### LES UNITES CONTRE LE CRIME TRANSNATIONAL (TCU)

- Opéreront sous le contrôle de leurs contrepartie gouvernementale en vue d'assurer la pérennité et l'appropriation ;
- Seront établies sur la base d'un MoU entre les agences d'application de la loi participantes et les Ministères pertinents ;
- Seront composées de responsables ayant été soigneusement choisis afin de recevoir une formation approfondie et spécialisée ;
- Coopéreront étroitement avec les BCN d'INTERPOL et tireront avantage des outils de communication et d'information d'INTERPOL.

## BUDGET POUR L'ETABLISSEMENT DES UNITES CONTRE LE CRIME TRANSNATIONAL

(PAR PAYS)

Activités	2009	2010	2011	Total
<b>EVALUATIONS ET CREATION DES TCU</b>				
Missions conjointes d'évaluation	25 000			25 000
Développement des Mémoires d'Accord (MoU)	25 000			25 000
Enquête sur le personnel	25 000			25 000
Lancement des TCU	40 000			40 000
Procédures Opérationnelles Standard (POS)		25 000		25 000
<b>EQUIPEMENT</b>				
Rénovation des locaux	200 000			200 000
Fourniture du logiciel goCASE	180 000	100 000	100 000	380 000
Extensions du système I-24/7		36 000		36 000
Equipement informatique	40 000			40 000
Equipement de bureau	30 000			30 000
Equipement radio	100 000			100 000
Equipement de surveillance	25 000			25 000
Véhicules	155 000	155 000		310 000
Générateurs	15 000			15 000
Uniformes	25 000		15 000	40 000
Centres de « Formation Assistée par Ordinateur »		98 000		98 000
Renforcement du Bureau Sous-Régional d'Abidjan		25 000		25 000
Renforcement des BCN d'INTERPOL	50 000	50 000		100 000
<b>FORMATION</b>				
Programmes de formations spécialisées	80 000	80 000	80 000	240 000
Tutorat	20 000	40 000	40 000	100 000
<b>COÛTS D'OPERATION</b>				
Mesures incitatives	75 000	150 000	150 000	375 000
Coûts des enquêtes	25 000	25 000	25 000	75 000
Essence pour véhicules et générateurs	50 000	80 000	80 000	210 000
Déplacements des officiers de liaison	15 000	30 000	30 000	75 000
Maintenance des équipements		50 000	50 000	100 000
Coûts fixes, etc.	10 000	20 000	20 000	50 000
<b>AUTRES COÛTS</b>				
Participation à COL/J66	10 000	20 000	20 000	50 000
Ateliers et séminaires régionaux		50 000	50 000	100 000
Déplacements dans le cadre du programme	40 000	80 000	80 000	200 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 260 000</b>	<b>1 114 000</b>	<b>740 000</b>	<b>3 114 000</b>
<b>BUDGET GLOBAL POUR 4 PAYS</b> (Cote d'Ivoire, Guinée Bissau, Liberia et Sierra Leone)				<b>12 456 000</b>